MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Arrêté du 21 septembre 2026
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur des productions agricoles – tous niveaux pour l'année 2026-2027

Vu le code rural, livre VIII ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2015-555 du 19/05/2015 relatif au règlement général du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa) - et de toutes ses spécialités - délivré par le ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2017-1772 du 27/12/2017 relatif au règlement général du Brevet Professionnel Agricole (BPA) - et de toutes ses spécialités - délivré par le ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2017-276 du 01/03/2017 relatif au règlement général du Brevet Professionnel (BP) - et de toutes ses spécialités - délivré par le ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10/06/2015 portant création de la spécialité « métiers de l'agriculture » du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 23/01/2024 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option «ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » ;

Vu l'arrêté du 09/03/2017 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel «responsable d'entreprise agricole» ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 18 mai 2012 relatif à la création du brevet professionnel option "responsable d'entreprise hippique" selon la modalité des unités capitalisables ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 modifiant l'arrêté du 23 avril 2025 portant création de l'option "responsable d'entreprise hippique" du brevet professionnel et fixant les conditions de délivrance ;

Vu Arrêté du 1er août 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2023 portant création de l'option "éducateur canin" du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 01/10/1990, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole modifié par les arrêtés du 25/07/1995, du 20/11/2019 puis par celui du 26/05/2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 08/03/2023 portant nomination de Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté 2026/SGAR/DRAAF/N° 199 du 1er septembre 2026 portant délégation de signature à Madame Annick BAILLE, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 16/01/2016 : Instructions générales relatives à l'organisation des examens de l'enseignement agricoles conduisant à des diplômes délivrés par unités capitalisables (UC) ;

Vu la décision 2026/DRAAF/n°53 portant subdélégation de signature administrative à Monsieur François BAUVINEAU, chargé de la formation continue et de l'apprentissage au service régional de la formation et du développement.

ARRETE :

Article 1: Les diplômes composant le jury d'examen du secteur des productions agricoles sont :

- BP Responsable d'Entreprise Agricole ;
- BP Responsable d'Entreprise Hippique ;
- BP Éducateur Canin ;
- BPA Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères ;
- CAPA Métiers de l'Agriculture.

Article 2 : Sont nommés :

- Madame Annabel Simon, Présidente ;
- Monsieur Vincent Gaborit, Président-adjoint.

Article 3 : Le jury est désigné pour l'année 2026-2027 pour les diplômes mis en œuvre par les centres suivants :

- Antenne de Nozay du CFPPA NTA ;
- CFA NTA ;
- Sup Santé Animale Montaigu ;
- CFP Jallais ;
- CERCA Angers ;
- CFA La Roche sur Yon ;
- CFA Laval ;
- CFPPA Laval ;
- CFPPA Segré ;
- CFPPA Rouillon ;
- Groupe ESA Angers CNPH La Ménitré ;
- CFA EFEA ;
- Chambre d'agriculture 44 ;
- Lycée Privé d'Orion ;
- CFPPA La Roche sur Yon ;
- MFR La Pignerie.

Article 4 : Les membres formateurs et professionnels composant ce jury sont précisés en annexe 1 de cet arrêté.

Fait à Nantes, le 21/09/2026

Po/La Directrice régionale et par délégation
Le Chargé de formation continue et

François BAUVINEAU

ANNEXE 1 à l'arrêté du 21 septembre 2026
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur des productions agricoles pour l'année 2026-2027

Membres formateurs :

Sandrine Guérin	EFEA Nantes
Noémie Choffel	EFEA Nantes
Stéphanie Berton	EFEA 49
Claire Poche	EFEA 49
Christine Maurel-Roullier	EFEA 85
Etienne Geslin	Campus Orion
Aurélie Brault	Campus Orion
Mickaël LeCam	MFR LA Pignerie
Elodie Audoin	CFPPA Segré
Julie Fonson	CFPPA Segré
Régis Moncoq	CFPPA Rouillon
Karen Goislot	CERCA/ESA Angers
Laurent Tulard	CFPPA Laval
Isabelle Cloastre	CFPPA Laval
Sylvaine Phelippeau	CFPPA Laval
Césaire Caniquité	CFPPA Laval
Ludovic Etienne	CFPPA Laval
Sarah Benaissa	CFPPA Laval
Candice Picard	CFA NTA-Nozay
Fanny Bossier	CFA NTA-Nozay
Michel Menager	CNPH Ménitré Piverdière
Quentin Retailleau	CFA Nature
Angéline Zabé	CFA Nature
Karen Ritleng	Sup Santé Animale
Lionel Avril	Sup Santé Animale
Gaëlle BUSSON	CFPPA La Germinière
CZESNIEWSKI Medhi	MFR Champigné

Membres professionnels :

Sébastien Dabin
Daniel Robard
Philippe De Gaullier Des Bordes
Stéphane Février
Camille Langlais
Sandra Racine
Thibaud Plion
Sylvain Barbé
Gilles Forêt
Héloise Racine
Laurine Planté
Thiphaine Joly
Marine Bourreau
Renaud Français
Guillaume Pellaumail
Giulia Ciaghi
Elise Kohser
Anna Delière
Caroline Boussault
Charly Noyer
Guillaume Alibert
Sébastien PAJOT
Antoine CANO
Alexandre TRAINEAU
Lucie MARITAUD
Thibault GRIES
Antoine LOCHET
Adrien CANO
Alexandre TRAINEAU